# AS DICAS III ESSENTIAL DE Bulletin d'informations de la communauté de communes des Aspres



BANYULS DELS ASPRES - BROUILLA - CAIXAS - CALMEILLES - CAMÉLAS - CASTELNOU - FOURQUES LLAURO - MONTAURIOL - OMS - PASSA - SAINT JEAN LASSEILLE - SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE - TERRATS - TORDÈRES - TRESSERRE - TROUILLAS - VILLEMOLAQUE - THUIR



# Sommaire



Rédaction - Documentation - Diffusion: Communauté de communes des Aspres Photographies : Communauté de communes - Mairie de Thuir - Office du Tourisme Aspres Thuir - Photoclub de Thuir Impression: Encre Verte sur papier recyclé.

★ Le relais des Aspres......35



contact@cc-aspres.fr OUVERTURE AU PUBLIC du lundi au vendredi de 8h à 13h et de 14h à 18h (17h le vendredi)



# Coordonnées utiles

#### Siège

Communauté de communes des Aspres Immeuble Multifonction – 2ème étage Allée hector Capdellayre BP11 66 301 THUIR Cedex Tél: 04.68.53.21.87 – Fax: 04.68.84.67.78 contact@cc-aspres.fr

Accueil de Loisirs sans hébergement

Immeuble Multifonction -1er étage Allée Hector Capdellayre BP11 66301 THUIR Cedex 04.68.53.73.63 / 06.14.31.41.43 alsh@cc-aspres.fr

Allée Des Droits des Enfants 66 300 THUIR 04.68.53.04.07 creche@cc-aspres.fr

#### Restaurant scolaire

(inscriptions, suivi administratif) Bureau de la Collectivité-1er étage IMF – Allée Hector Capdellayre BP11 66301 THUIR Cedex 04.68.53.73.62

#### **Point Information Jeunesse**

Maison des Jeunes et de la Culture de Thuir rue Pierre Sémard - 66300 Thuir Tél/Fax : 04.68.53.04.14 servicejeunessedethuir.unblog.fr pij@cc-aspres.fr

#### Relais d'Assistantes Maternelles

Boulevard Léon-Jean GREGORY 66 300 THUIR 04.68.35.34.71 ram@cc-aspres.fr

#### Déchèteries

Site de Thuir, Rte de Castelnou : 04.68.53.30.36 Site de Trouillas, Rte de Passa: 06.21.43.17.80

# Édito

La crise financière de 2008 a contraint les Etats de la zone Euro à des plans de relance qui ont creusé les déficits de façon vertigineuse, les éloignant des engagements pris dans le cadre du Traité de Maastricht, de contenir leur déficit à 3%. Celui de la France a atteint +7.7% en 2011.

L'Etat français a clairement affiché la nécessité de procéder à la réduction de son déficit dont le poids de la dette a atteint 90% du PIB. Les conséquences directes sont à la fois le **Gel des dotations** de l'Etat en 2012 et 2013, la **Raréfaction des financements**, et la baisse de ces mêmes dotations en 2014 et 2015...

La crise économique que nous traversons a terni le moral des français.

En tant qu'élus, nous avons le devoir de lutter contre toute fatalité et l'obligation de susciter l'espoir. C'est ce que nous tenterons de faire en ciblant un enjeu prioritaire autour du programme de développement économique, en faveur de l'emploi et des actions en direction du public «jeunes», qui pourrait consister, notamment en 2014, à prendre la compétence périscolaire (loi Peillon) en lieu et place des communes.

En termes de bilan, pour l'année 2012, outre le maintien, voire le déploiement des services, notamment sur les pôles social, enfance et jeunesse, au plus près des populations, je retiendrai tout particulièrement les investissements liés au développement économique et touristique (Zones d'activités économiques, Caves Byrrh...), ainsi que les nombreuses réflexions stratégiques et concertées qui ont été engagées : schéma de l'eau, schéma de la randonnée pédestre, plan de développement numérique, agenda 21.

L'année 2012 a également été marquée par la mise en place d'un programme d'investissements dédiés à l'accompagnement des projets structurants sur le territoire. Les premières réalisations ont été engagées, d'autres sont programmées, d'autres suivront.

En termes de perspectives, donc, l'action de la collectivité ne peut s'orienter désormais que vers un maintien de l'investissement et un accroissement des services. Pour être efficaces, nous devons miser sur une ingénierie partagée afin de ne pas affecter les taux d'imposition, qui cette année encore, n'augmenteront pas afin de préserver le budget des ménages, ce qui sera possible par la bonne santé de nos finances.

Vous pourrez suivre la dynamique de notre Communauté à travers les services aux populations, tous âges confondus, et ses investissements à travers le budget général et le budget eau/assainissement.

Vous pouvez en outre demander à vos délégués (maire en tête) tous les éclaircissements qui vous permettront de mieux suivre notre action.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

Le Président, Maire de Thuir

# La Communauté de Communes en Chiffres



Vice-président en charge des finances

# Dépenses de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2009	2010	2011	2012	variation 2012/2011
Total	5 975 635,98	7 065 249,29	8 592 731,40	9 167 195,70 €	+ 6,69 %

Est confirmée la maîtrise des dépenses courantes des différents services de la communauté. Les variations constatées relèvent essentiellement des dépenses engagées auprès des dernières compétences acquises, afin d'en assurer un fonctionnement optimal et maitrisé.

## Recettes de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2009	2010	2011	2012	variation 2012/2011
Total	11 354 483,26	13 015 414,05	14 925 637,33	13 247 585,53 €	- 11,24 %

Les recettes fiscales ont augmenté chaque année en moyenne de près de 13%. Elles représentent en 2012 près de 48 % de nos recettes de fonctionnement. La réforme de fiscalité économique sous-tendait à un gel des recettes fiscales, avéré en 2012.

# Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2009	2010	2011	2012
Total	1 885 361,77	1 505 440,13	3 134 106,14	4 899 627,65 €

L'importante variation à la hausse des fonds de concours et travaux bâtiments s'explique par des réalisations effectives en 2012 d'opérations programmées antérieurement. Par ailleurs, dans le contexte économique difficile que traverse le pays, la collectivité a souhaité maintenir, voire conforter les investissements afin de contrer au mieux les effets de la crise pour les acteurs locaux.

### Recettes d'investissement

Il est à noter une forte progression des dépenses et recettes d'investissement en 2012, expliquées par la réalisation de nombreux travaux engagés les années précédentes et des recettes correspondantes. L'augmentation substentielle des recettes est également due à une importante affectation des résultats 2011.

Recettes d'investissement	2009	2010	2011	2012
Total	3 984 650,91	1 584 142,61	1 864 664,45	5 967 039,35 €

Montants auxquels il convient d'ajouter les résultats de clôtures de l'ancien syndicat de restauration scolaire :

Investissement: +74 842,78 € Fonctionnement: -122 676,11 €



a:++:	2012		
Situation au 31/12/2012	Fonctionnement	3 957 713,72 €	
	Investissement	4 149 362,09 €	

T	2012	
Investissements Restes à Réaliser	Dépenses	8 300 992,08 €
restes a realiser	Recettes	2 428 278,82 €

G	2012		
Comptes Administratifs	Fonctionnement	+ 3 957 713,72 €	
	Investissement	- 1 723 351,17 €	

Soit un excédent définitif de 2 238 362,55 €

#### A retenir:

- 1 Gel des concours financiers de l'Etat et de la DGF
- 2 Glissement des taxes ménages vers l'intercommunalité
- **3** Système de péréquation horizontale

# PERSPECTIVES 2013

Les Dotations de l'Etat devaient être gelées pendant deux années : 2012 et 2013. En réalité, nous avons déjà constaté une diminution de la Dotation Générale de Fonctionnement de près de 30.000 €. 2014 et 2015 devraient voir ces dotations réduites à l'échelle nationale de 1,5 Md €...

# Un ralentissement net de la croissance des recettes fiscales.

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises sont assujetties à la nouvelle contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé l'ancienne taxe professionnelle. Pour les collectivités locales, l'année 2010 a constitué une année de transition : une compensationrelais leur a été versée par l'Etat avant l'attribution, à partir de 2011, d'un nouveau panier de ressources et la mise en place de mécanismes de garantie.



Si l'Etat s'est engagé à mettre en place un système assurant la compensation intégrale, pour chaque collectivité territoriale, de la perte de ressources résultant de la suppression de la taxe professionnelle, ce système met un coup d'arrêt, depuis 2011 à la dynamique fiscale qui était celle de la communauté de communes.

Le nouveau panier de ressources a notamment consisté, dès 2011, en un transfert de la fiscalité des ménages vers la collectivité.

Dès lors, la suppression de la Taxe Professionnelle assortie d'un glissement de la Taxe d'Habitation jusquelà versée au département, font reposer la recette fiscale des communautés non plus sur les entreprises mais à une plus forte proportion sur les ménages. Par ailleurs, le mécanisme de garantie consiste en la mise en place d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour assurer un équilibre entre collectivités. Dans ce cadre, la Communauté de Communes des Aspres reverse chaque année près de 625.000 € (écrêtement). Enfin, au-delà du FNGIR, un nouveau fonds de péréquation horizontale, a été institué dès 2012 : le Fonds de Péréquation Intercommunal. Il vise à renforcer la solidarité entre régions riches et pauvres.

Pour conclure, il convient de relever que les mécanismes de garantie permettent de retrouver le montant des recettes fiscales avant réforme mais introduisent une « rigidification » des ressources des collectivités locales.

Au-delà des exigences de solidarité prévues par les diverses lois, notamment celles de programmation financière avec la mise en place de ces fonds de péréquation, la Communauté de Communes des Aspres s'est toujours inscrite dans une démarche de solidarité des différents territoires communaux qui constituent son périmètre.





Cela se traduit notamment par de véritables actions sur le terrain auprès de l'ensemble de la population : développer des services de qualité, des services novateurs, dans un souci de proximité a été l'un de nos enjeux qui ont prévalu au déploiement de certains de nos services. Cela suppose une contrainte: la mobilisation de tous en matière de solidarité, dans un rapport de confiance réciproque pour assurer de façon équitable le même service au plus près des citoyens, avec notamment la mobilisation effective des acteurs communaux (relais incontournable de l'action communautaire).

La solidarité s'exprime déjà, depuis longtemps à travers les syndicats (SI-VOM, SIP, SIST). Il faut la conforter et la valoriser : lorsque le Conseil prend collectivement la décision de développer tel ou tel service pour servir le territoire, ce sont bien souvent les communes et les agents communaux qui en assurent la diffusion.

Dans un contexte législatif en perpétuelle évolution où le fait intercommunal est confirmé, la commune reste le 1er relai auprès des citoyens, notre interface.

À noter que les taux d'imposition pour 2013 ne seront pas augmentés.



Fonctionnement 2013	Dépenses	Recettes
Collecte	2 019 722,12 €	2 484 109,00 €
Déchèterie	456 963,05 €	21 900,00 €
Portage & Téléalarme	227 861,89€	225 550,00€
Administration Générale	6 235 223,09€	7 534 096,55 €
RAM	78 253,42 €	27 200,00 €
Multiaccueil	689 817,66 €	475 000,00 €
Restauration Scolaire	1 139 942,16 €	457 000,00 €
ALSH	542 359,10 €	303 000,00 €
PIJ	222 546,80 €	81 200,00€
TOTAL BP 2013	11 722 519,29 €	11 722 519,29 €

Investissement 2013	Dépenses
Emprunts & Immobilisations	1 018 360,13 €
Fonds de concours	3 006 756,51 €
Travaux de bâtiments	7 433 725,62 €
Amortissements	3 577,74 €
TOTAL BP 2013	11 462 420,00 €
Investissement 2013	Recettes
Dotations & Réserves	6 797 870,50 €
Subventions	2 892 394,82 €
Emprunts & Immobilisations	629 842,75 €
Dotation Amortissements	143 027,42 €
Virement SF	999 284,51 €
TOTAL BP 2013	11 462 420,00 €



Modification des modalités d'élection des conseillers municipaux et communautaires.

Jusque-là, dans les communautés de communes et d'agglomération, les délégués communautaires étaient issus des conseils municipaux, élus au scrutin uninominal par leurs collègues.

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (RCT) a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste.

Cette élection directe devrait consacrer le «fait intercommunal» en cours de généralisation à la France entière. Elle permettrait notamment:



- ★ De renforcer le lien entre l'intercommunalité et le concitoyen,
- ★ De débattre des projets et compétences communautaires au cours des prochaines élections municipales,
- ★ De doter les élus intercommunaux d'un mandat non-révocable, directement confié par le corps électoral,
- ★ D'étendre la pratique de la parité.

Le projet de Loi relatif à l'élection des conseillers municipaux et des délégués communautaires, adopté définitivement par les députés le 17 avril 2013, a été validé par le Conseil Constitutionnel le 16 mai.

Ce texte abaisse de 3.500 à 1.000 habitants, le seuil d'application du scrutin de liste qui entrera en vigueur dès les prochaines élections municipales de mars 2014. Il organise les modalités d'élection des conseillers communautaires par fléchage sur les listes des candidats aux élections municipales.

# Composition du Conseil Communautaire à l'issue des élections de 2014:

Concrètement pour la communauté de communes des Aspres l'application stricte de la loi se traduit par une réduction de la composition du conseil communautaire passant de 50 membres actuellement à 38 dont la répartition des sièges est également fixée par la Loi:

26 sièges attribués en fonction de la strate démographique à laquelle la Communauté appartient (de 10 000 à 19 999 habitants) + 9 sièges de droit, soit 35 sièges augmentés de 10% soit 3 sièges (30% des communes n'ayant eu aucun siège à l'issue de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (art.L5211-6-1V))

# Composition du Conseil Communautaire dans le cadre de l'application stricte de la Loi:

Nombre de communes	19
Population municipale de l'EPCI (sans double compte), population millésimée 2010 applicable au 1er janvier 2013	18721
Nombre de sièges attribués en fonction de la strate démographique	26
Nombre de sièges de droit	9
Sous- total : Nb de sièges du tableau et de droit (L522-6-1 II III, IV)	35
+10% de sièges	3
TOTAL	38

Les COMPÉTENCES intercommunales pourraient évoluer

Deux compétences obligatoires et les autres...

Les élus de la Communauté de Communes des Aspres aux côtés des deux compétences obligatoires : **Aménagement de l'espace et Développement économique,** ont souhaité aller plus loin dans les moyens à mettre ensemble pour la jeunesse, le cadre de vie, l'environnement. La diversité des compétences communautaires pourra être appréhendée à la lecture de cette brochure. Elles sont également détaillées sur le site Internet de la communauté :

www.cc-aspres.fr

Les sièges sont à répartir entre les communes membres à la proportionnelle selon la règle de la plus forte moyenne :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués
Banyuls-dels-Aspres	1 200	2
Brouilla	1 061	2
Caixas	127	1
Calmeilles	64	1
Camélas	414	1
Castelnou	364	1
Fourques	1108	2
Llauro	327	1
Montauriol	214	1
Oms	295	1
Passa	712	1
Saint-Jean-Lasseille	857	1
Sainte-Colombe	128	1
Terrats	668	1
Thuir	7267	14
Tordères	173	1
Tresserre	810	1
Trouillas	1757	3
Villemolaque	1175	2



### Un pas plus affirmé vers l'intégration communautaire

Les trois textes qui, désormais, constituent le projet de loi de décentralisation ont été présentés en conseil des ministres, le 10 avril 2013. Malgré plus d'une dizaine de versions, et bien que leur finalisation soit parsemée d'embuches, ces textes consacrent le fait intercommunal et listent encore davantage de compétences obligatoires qui pourraient être entre autres, l' élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce qui va à l'encontre des voeux de la grande majorité des maires.

# De nouvelles perspectives à envisager

Culture : la mise en réseau des bibliothèques du territoire

En ce début d'année 2013, une réflexion a été engagée sur la mise en réseau des bibliothèques municipales à l'échelle de la communauté de communes des Aspres.

L'objectif est que les 13 bibliothèques des Aspres travaillent en réseau et non de façon isolée : acquisition de nouveaux ouvrages, mise en place d'animations... La communauté de communes serait l'interface qui coordonne et acquiert les outils nécessaires au réseau des bibliothèques communales. Ces dernières conserveraient toutefois ce qui fait leur identité propre, les locaux et les personnels restant notamment de la responsabilité des communes.

### Des collections mutualisées

C'est le principal avantage du Réseau : l'ensemble des collections de chacune des bibliothèques en lien avec la médiathèque départementale serait répertorié dans un catalogue collectif. Ainsi, depuis sa bibliothèque ou encore depuis son ordinateur personnel, le lecteur pourrait emprunter un document qui se trouve dans une autre bibliothèque. Une fois sa réservation faite, la navette documentaire lui apporterait le document dans sa bibliothèque d'origine.

## Le catalogue collectif

Ce catalogue constituerait un outil d'accès à la lecture publique et aux services du réseau. Il offre la possibilité de consulter l'ensemble des références constituant les collections des bibliothèques, de réserver directement des documents (livrés dans votre bibliothèque d'inscription), et de bénéficier d'une interface d'aide en ligne. La communauté de Communes des Aspres assumera les frais financiers de cette mise en réseau, mais les bibliothèques resteront de compétence Communale.



Un outil qui a vocation à formaliser et faire évoluer le projet d'aménagement et de développement du territoire des Aspres dans un cadre concerté.

L'élaboration de l'agenda 21 des Aspres a débuté au cours de l'année 2012.

1ère étape : **l'Etat des lieux** 

Grâce à la participation de nombreux partenaires institutionnels (Pays Pyrénées-Méditerranée, Conseil Général, chambres consulaires, agence d'urbanisme, services de la communauté...), l'état des lieux quantitatif a été dressé sur la base des fiches thématiques suivantes :

La réforme des rythmes scolaires en 2014

Avec la réforme de 2013, l'aménagement des rythmes scolaires n'est plus un choix mais une obligation. Lors de sa séance du 20 février 2013, le Conseil Communautaire des Aspres a décidé d'engager une réflexion sur les modalités de mise en œuvre de la réforme à l'échelle intercommunale.

Afin de se donner le temps de cette réflexion et de se doter d'un PEdT (Projet Educatif Territorial) un report en 2014 a été acté.

L'élaboration de ce projet doit respecter plusieurs étapes fondamentales:

- ★ Le diagnostic (un état des lieux précis qui permettra de caractériser le public des jeunes, les équipements et autre ressources locales mobilisables...)
- ★ La mobilisation des acteurs (élus, enseignants, représentants des familles, services de la collectivité, partenaires institutionnels...).
- ★ La définition des enjeux
- ★ La déclinaison d'un programme d'actions
- ★ Le chiffrage
- ★ L'évaluation

En termes d'organisation, en fonction du programme d'actions défini collectivement, il conviendra d'identifier les outils appropriés:

- ★ Recrutement et/ou déploiement des ressources humaines dans la communauté
- ★ Mobilisation des effectifs dans les communes sous forme de mise à disposition ou de mutualisation
- ★ La délégation de Service public
- ★ Les prestations externes

Toutefois, il est établi que la mise en œuvre de cette réforme constituera une surcharge financière.Mais l'éducation et la jeunesse sont une priorité pour notre collectivité.



## **AXE 1: ORGANISATION DU TERRITOIRE**

Thème N°1. Ancrage territorial - Planification Thème N°2 Paysages et patrimoine Thème N°3 Habitat et immobilier







## **AXE 4: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Thème N°11 Tourisme

Thème N°12 Agriculture – Viticulture – Sylviculture

Thème N°13 Commerce – Artisanat – Industrie

Thème N°14 Consommations – Productions durables



Thème N°4 Démographie – Typologie de population Thème N°5 Emploi - Chômage

Thème N°6 Actions sociales – Santé – Sécurité Thème N°7 Structures et actions Enfance-Jeunesse

# Thème N°15 Géographie – Forêts – Biodiversité Thème N°16 Eau

XE 5 : RESSOURCES NATURELLES / ENVIRONNEMENT

Thème N°17 Déchets



Thème N°8 Gouvernance – Démocratie participative Thème N°9 Communication - Information Thème N°10 Culture et festivités – Vie associative - Sport & Loisirs

# **AXE 6: LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Thème N°18 Changement climatique et énergies Thème N°19 Risques

Thème N°20 Transport et déplacement



Dès l'automne prochain, elles feront l'objet d'une large concertation afin d'aboutir à un diagnostic partagé et par conséquent qualitatif.

Dès lors, les enjeux stratégiques pourront être dégagés afin d'élaborer le plan d'actions. Ce dernier fera alors l'objet d'une évaluation permanente afin d'assurer une amélioration continue des services et du projet de territoire.

Cela étant, parallèlement à la « formalisation » et à la concertation, engagées dans le cadre de l'élaboration de cet agenda 21, beaucoup d'actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre par la communauté sur son périmètre de compétences, notamment en direction de :

- ★ la petite enfance, l'enfance, la jeunesse (cf. pages 10 à 19)
- ★ l'environnement (Cf. pages 20 à 25)
- ★ le développement économique (cf. pages 26 à 31)
- ★ la préservation du cadre de vie (cf. pages 32 à 35)

Retrouvez les fiches thématiques de l'état des lieux dans la rubrique Agenda 21 du site internet et réagissez!

# Restauration scolaire

# **Raymond LEMORT**

Vice-président en charge de la Restauration scolaire

# La prestation en quelques chiffres :

- ★ 4ème année au service des enfants de maternelles et primaires du territoire intercommunal.
- Plus de 142 000 repas servis en 2012.
- ★ Plus d'1 million 150 mille euros affectés au fonctionnement de cette compétence en 2012 (achat repas, fonctionnement, personnel, remboursement du service aux communes...)
- ★ Pour moins de 460 000€ de recettes liées aux participations des familles.

Le service de la restauration scolaire est assuré tous les jours de classe aux enfants inscrits. Pour 2013. le fonctionnement et l'accès au service restent inchangés pour les familles. Il s'agit là de donner quelques indications ou rappels nécessaires :

Rentrée scolaire 201

# Inscriptions: **AVANT LE 13 AOÛT 2013**

Pour les nouveaux arrivants, il convient de vous rapprocher de votre mairie ou, pour les écoles de THUIR du bureau administratif de la restauration.

## Attention:

L'inscription à l'école ne vaut pas inscription au restaurant scolaire.

**IMPORTANT**: afin de simplifier les démarches. renvoyer ou rapporter les documents demandés **COMPLETS** dans les plus brefs délais dans vos mairies respectives OU au siège de la Communauté- Service restauration scolaire pour les enfants scolarisés à THUIR.



Les agents du restaurant scolaire de la communauté de communes des Aspres ont suivi une formation prévention et secours civiques de niveau 1 en décembre dernier. Elles ont toutes participé avec enthousiasme : leur récompense fut la remise à chacune d'un diplôme de compétence.Bravo à toute l'équipe!

Réservation des Repas Permanences Information Paiement

## Pour les élèves scolarisés à THUIR :

Téléphone: 04.68.53.73.62

## **★** Hors vacances scolaires

- ◆ Les mercredis de 15h/18h00
- ◆ Les jeudis de 9h/11h30

# ★ Pendant les vacances scolaires :

une permanence est assurée au siège de la communauté.

## Pour les élèves scolarisés sur les autres communes :

voir permanences dans vos mairies respectives



10



# Pour la rentrée 2013, les tarifs sont inchangés :

# 451,00 € pour l'année,

soit un **forfait mensuel de 45,10€** de Septembre à Juin

3,70 € le ticket pour un repas.

Le règlement peut être fait soit en espèce ou chèque, soit par prélèvement automatique (vous renseigner auprès de votre commune).

Bientôt : le paiement en ligne !



En cette période de crise, les tarifs, et donc le coût supporté par les familles, n'ont pas subi d'augmentation.

Toutefois, la qualité du service est, elle, maintenue, et même améliorée.

- Les services mettent en place l'accès aux inscriptions et aux paiements par internet, via le Portail Famille en cours d'élaboration.
- Les agents en charge de la surveillance des enfant sur site, lors de l'interclasse Midi-14heures, auront à leur disposition de nouveaux moyens techniques permettant l'informatisation des fiches d'inscriptions et médicales de chaque enfant, pour un meilleur suivi et une efficacité croissante du service en cas d'incident.

La sécurisation des enfants et la gestion de l'urgence, en seront renforcées.



Parce que ¼ de sa population a moins de 25 ans, la Communauté de Communes des Aspres s'est largement attachée à créer des services dédiés aux familles de son territoire de compétences et plus précisément en direction des jeunes publics.

Par cette démarche, la volonté n'était pas seulement de créer des places d'accueil mais bien celle de développer une politique volontariste et ambitieuse pour mailler le territoire d'une offre de solutions d'accueil professionnalisé et de services complémentaires.

Investir massivement dans des services dédiés à la famille pour constituer une réponse aux besoins c'est parier pour l'avenir et la jeunesse dans un souci permanent de cohésion sociale.

# Service Petite Enfance





Le relais d'assistantes maternelles informe les familles sur tous les différents modes d'accueil des enfants de 0 à 6 ans du territoire. Les assistantes maternelles de la communauté de communes des Aspres disposent de places disponibles. Pour plus d'informations, il est possible de contacter le relais d'assistantes maternelles, situé **30 bd Léon Jean Gregory à Thuir**, derrière la mairie, à côté de la Trésorerie, au premier étage du bâtiment des bureaux de l'ASSAD.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et l'après midi sur rendez vous au 04 68 35 34 71 ou au 06 03 91 36 51. Ou contact par mail à ram@cc-aspres.fr

Le RAM accompagne la relation employeur/salarié en donnant des informations sur les droits et obligations de chacune des parties. Il renseigne les futurs professionnels de l'enfance et accompagne les assistantes maternelles dans leurs actions de professionnalisation (analyse de pratique professionnelle, réunions à thème en soirée).

Le RAM c'est un lieu de vie et de partage à destination, des enfants, des parents, des assistantes maternelles et gardes d'enfants à domicile. Il propose des animations quotidiennes au siège et sur quelques villages de la communauté, mais aussi des moments de découvertes culturelles (participation aux séances de la bibliothèque «Racontines ») ou festifs (sortie à la ferme, fêtes de fin d'année...etc.).

FLASH INFO SPÉCIAL JEUNESSE

Retrouvez plus d'informations sur le service Jeunesse dans le flash info spécial jeunesse :



Un bulletin spécial dédié aux familles qui vous permet d'accéder à toutes les infos pratiques sur les structures d'accueil pour les moins de 3 ans, les accueils de loisirs ( 3 à 11 ans), et leurs périodes d'ouverture, les points information jeunesse et la restauration scolaire

# Crèche

La Crèche Multi-Accueil Claudine Touxagas accueille les enfants de la communauté des Communes des Aspres de 2 Mois et demi à 4 ans.

Disposant d'une capacité d'accueil de 50 places la crèche ouvre ses portes du lundi au vendredi de



Le 24 Mai une sortie a été organisée au parc de Clairfont

07H30 à 18 H30 et ferme 3 semaines l'été et 2 semaines aux vacances de Noël.

Pour les inscriptions vous pouvez nous contacter directement ou par le biais du site **www.cc-aspres.fr**.

L'organisation du service s'articule autour de **5 secteurs** pour répondre au mieux au besoin des enfants par rapport à leur âge, leur développement psychomoteur et les besoins d'accueil des familles.

Depuis janvier il y a eu plusieurs festivités afin de marquer les temps forts de façon ludique.





La Fête de fin d'année s'est déroulée le 28 juin.



Le 02 Avril les cloches sont passées à la crèche et les enfants ont pu trouver des œufs et des lapins

en chocolat dans tous les jardins du multi accueil.

**Crèche Claudine Touxagas** 

Allée des droits de l'enfant 66300 THUIR tel : 04 68 53 04 07 mail : creche@cc-aspres.fr





# Service Enfance

# Accueils de Loisirs

Les accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans.



# Les actions 2013

Les vacances de Pâques ont été l'occasion de sensibiliser les enfants à l'éducation routière,

(L'enfant piéton, cycliste, skate-boarder, passager...)
Pour ce faire, le service enfance s'est rapproché de l'Association Française de l'Education Routière et des sapeurs-pompiers.

# Au programme

- Karting, quizz route, jeux prévention, permis à point, dessins panneau, exercice d'évacuation d'un bus, visite de la caserne des pompiers.
- ★ Journée inter centre à Villemolaque "spécial jeux gonflables", ouverte à tous les enfants.
- \* Randonnée, chasse à l'œuf, pâtisseries.....

Tout au long de l'année, les mercredis de multiples projets et actions sont menés avec les enfants.



# Les chiffres 2012

- 1 Directeur
- 3 Responsables de site
- 49 Animateurs qui ont encadrés
- 650 Enfants qui ont fréquenté les accueils de loisirs de la communauté de communes.

# Plusieurs sites

## Thuir primaire:

enfants de 6 à 11 ans Adresse: lieu-dit, "Léon Blum" Ouvert: les mercredis, les vacances de février, pâques, l'été et toussaint.

#### **Thuir Maternel:**

enfants de 3 à 6 ans **Adresse :** allée des droits de l'enfant **Ouvert :** les mercredis, les vacances de février, pâques, l'été et toussaint.

#### **Brouilla:**

enfants de 3 à 11 ans Adresse : école de Brouilla Ouvert : les mercredis, les vacances de février, pâques, l'été et toussaint.

**Trouillas:** enfants de 3 à 11 ans

Adresse : école maternelle de Trouillas Ouvert : vacances de février, pâques, l'été et toussaint

# Plusieurs formules

## les mercredis "à la carte"

## ouvert de 7h30 à 18h

Inscription en demi-journées avec ou sans repas; journées complètes

### les vacances "par séjours"

**ouvert de 7h30 à 18h** Inscription pour la semaine de votre choix



# Thuir Primaire

- Sensibilisation à la différence, autour du handisport.
- Rencontres intergénérationnelles avec les résidents de la maison de retraite

# Thuir Maternel

- ★ Échange avec une école "les collines de Yeba" au Sénégal, envoi de dessins, de courriers et de fournitures (vêtements, chaussures, petit matériel scolaire...)
- ★ Jardinage fleurs et potagers sur le centre.
- Création d'un coin accueil, d'information et d'échange autour d'album photo, qui relate les activités des petits.







Découverte du PIJ, pour les enfants de l'ALSH de Brouilla



# Brouilla

- Mise en place d'activités communes pour les plus grands de l'accueil de loisirs et les enfants préadolescents du PIJ.
- ★ Création d'un potager pour apprendre à planter, récolter et à transformer ses propres produits.

# Service Jeunesse

Point Information Jeunesse

> Une animation à la découverte des traditions culinaires catalanes à Thuir!

Dans le cadre des activités loisirs proposées par le service jeunesse de la communauté de communes des Aspres, 15 jeunes représentant les communes de Thuir, Fourques, Terrats, St Jean Lasseille, Brouilla, ont participé à une animation culinaire sur les traditions catalanes.





Le matin, un atelier boules de picolats fut animé par Rose Marie et Laurence et un atelier bougnettes animé par Patricia, Mélanie et Nathalie.

A midi, un jury composé d'élus de la Communauté de Communes des Aspres est venu déguster les réalisations et décerner le prix pour la meilleure présentation et les meilleures saveurs.

L'après-midi, un atelier œufs en chocolat a été animé par Sébastien, Maître pâtissier *aux Délices des Aspres* à Thuir.

Une journée fortement appréciée autant par les jeunes que les adultes, qui aura permis de mettre en avant la gastronomie catalane et donner envie à nos jeunes de découvrir et faire de la cuisine.

Et enfin un grand merci à Rose-Marie, Patricia, Mélanie, Laurence, Nathalie et Sébastien notre maître patissier, d'avoir donné de leurs temps libres pour permettre la réalisation de cette animation qui vu son succès en appelle d'autres.

Le service jeunesse s'est engagé à faire découvrir la gastronomie catalane à nos jeunes de la communauté de communes des Aspres.



# Infos pratiques

Le Point Information Jeunesse donne rendez-vous à tous cet été avec de nombreuses activités et projets prévus:

## **Pour les 12-14 ans :**

Des sorties à Aqualand, canyoning, bouée tractée, des camps en pleine nature, des sorties à la plage.

### **Pour les 15-17 ans :**

Des sorties tous les vendredis, des sorties à la plage, des Bourses aux projets d'activité, des actions citoyennes sur le thème de la prévention santé et du secourisme.

Le Service Jeunesse est ouvert du Lundi au Vendredi de 14h à 19h et le samedi de 14h à 18h

Renseignements auprès de Régis PORRA au 04.68.53.04.14.

Retrouvez toutes vos actualités jeunesse sur internet:

http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr

http://www.facebook/pijccaspres

Reportage d'un groupe d'adolescents de Thuir : "À la découverte du parcours de l'eau sur notre commune !"

Le Service Jeunesse des Aspres a organisé en lien avec les services en Eau et Assainissement de la Communauté des Communes, une action citoyenne visant à faire découvrir à des jeunes de 15 à 17 ans, la production, le stockage, la distribution et l'assainissement de l'eau sur le territoire. Trois groupes de jeunes ont été constitués pour identifier trois secteurs de la communauté: le secteur de Thuir, le secteur de Fourques et le secteur de Brouil-

Pour le secteur de Thuir, ce sont cinq jeunes thuirinois qui ont recueilli des informations sur le château d'eau du Mas Ripoll, du poste de dégrillage et de la station d'épuration de la Prade.



Une fois les informations recueillies, les trois groupes de jeunes se sont réunis au PIJ de Thuir pour travailler sur la réalisation d'un support vidéo commun avec Mickael, l'animateur Multimédia du Service.

Un montage vidéo qui sera ensuite utilisé sur le territoire pour informer la population.

Un projet intéressant qui au-delà de l'aspect communicatif, vient s'inscrire dans la démarche de développement durable engagée par la Communauté des communes des Aspres.

Merci à Marion, Zaid, Alexandre, Thomas, Yannick, Cédric, Marie, Maxime, Rémi et Mickael pour leur investissement et leur sérieux sur cette action.

Merci aussi à Olivier et Gilles pour leur accompagnement et leur expertise



# Sorties en grand groupe :

Lors des vacances de Pâques, à l'occasion du Mondial du Vent organisé à Leucate, les jeunes ont pu s'initier à la pratique du char à voile vendredi 30 Avril.



# Aide au permis de conduire

Un dispositif d'aide à l'obtention du permis de conduire a été mis en place dès 2006 par le Conseil Général des PO. D'un montant de 300 €, cette aide est versée directement à l'auto-école pour les jeunes de 19 à 27 ans ayant déjà obtenu l'examen du code de la route. La Communauté des Aspres accompagne les jeunes de son territoire en doublant cette subvention, selon les mêmes modalités que le conseil général



Les jeunes du PIJ au Théâtre des Aspres



Le service jeunesse de la communauté de communes des Aspres a organisé une soirée Théâtre dans la nouvelle salle de spectacle de Thuir, afin d'assister à la pièce "Les Fourberies de Scapin" programmée le vendredi 17 mai 2013 par l'office de la culture de Thuir.

Une sortie venue récompenser les équipes gagnantes des grands jeux top chef et city raid programmés aux dernières vacances par nos structures jeunes.

Ce sont donc 15 jeunes, représentant les communes de St Jean Lasseille, Brouilla, Terrats, Villemolaque, Fourques et Thuir, qui ont pu découvrir la toute nouvelle salle de spectacle de Thuir et voir un très grand classique de Molière, revisité de manière dynamique et originale par la troupe le Kéopse, qui a eu la gentillesse après le spectacle, de venir rencontrer nos jeunes et répondre à leurs nombreuses questions. Une soirée très sympathique et intéressante, qui pourrait être reconduite grâce au partenariat mis en place avec l'office de la culture de Thuir.

# Programme ALSH été 2013

Semaines	Thuir Primaire	Thuir Maternel	Trouillas Primaire et maternel	Brouilla primaire et maternel
<b>A</b> : du 08/07 au 12/07 (5j)	Ventrekiglisse Ferme musicale	Accrobranche Piscine	Escalade, Slackline Aquarium Canet	Produit nature "Eludia" Piscine
<b>B</b> : du 15/07 au 19/07 (5j)	Bowling Edulia	Tour aux parfums Piscine	Voile Ferme d'Antan	Kayak Piscine
<b>C</b> : du 22/07 au 26/07 (5j)	Journée à la ferme Spectacle	Jeux Gonflables Piscine	Edulia Spectacle	Escalade, Slackline Piscine / Spec- tacle
<b>D</b> : du 29/07 au 02/08 (5j)	Grimpe et Slackline Aquarium Canet	Visite Fort Piscine	Bowling Jardin exotique	Ferme musicale Piscine
<b>E</b> : du 05/08 au 09/08 (5j)	Voile Piscine	Réserve Africaine Piscine	Ventrekiglisse Visite Chocola- terie	Tapis glisse Géant Piscine
<b>F</b> : du 12/08 au 16/08 (4j)	Grand jeu Visite Chocolaterie	Plage Piscine	Randonnée Grand Jeu (Vendredi 16 à Thuir)	Jardin Exotique Piscine

Programme PIJ été 2013

## Des grands jeux intervilles :

- 🖈 A St Jean Lasseille et Brouilla le jeudi 18 juilet
- 🖈 A Thuir le Jeudi 25 juillet
- ★ A Trouillas le jeudi 1er août
- ★ A Villemolaque le jeudi 8 août
- ★ A Fourques le jeudi 22 août.

## 11 sorties à la journée :

Aqualand, plage, bouée tractée, quad, accrobranche...

## Deux camps patrimoines et sport de pleine nature:

- ★ A la montagne du 29 au 31 juillet, à Bourg Madame avec découverte du four solaire de Mont Louis et du déval Kart à Font Romeu.
- ★ A la mer du 12 au 14 août, au Barcares avec télé ski et découverte du château de Salses.

**Des animations patrimoines :** A Castelnou, à Passa et à Caixas.

**Des sorties à la piscine** de Thuir tous les mercredis matin.

## Des actions citoyennes:

Pour les 12 – 14 ans : Accompagner des groupes sur chaque secteur (Thuir, Brouilla et Fourques) pour organiser et réaliser des animations à destinations des autres jeunes de la communauté.

Pour les 15 – 17 ans : Une formation acteur de prévention santé pour animer des stands de prévention cet été sur le territoire, une formation secourisme pour animer des activités de sensibilisation aux premiers secours aux jeunes.

**Une sortie à Port aventura :** Pour clôturer l'été à destination des jeunes engagés et investis sur les actions citoyennes.

**Des animations diverses et variées sur chaque secteur :** Tournois sportifs, animations cuisines, grands jeux et activités de découverte.

# Eau et Assainissement

# Inauguration des STEP de Villemolaque/Passa et de Trouillas

## Alphonse PUIG

Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que les élus et les agents de la communauté ont invité la population le 16 novembre 2012 à Villemolaque puis à Trouillas, pour conclure un évènement exceptionnel, l'inauguration de **2 stations d'épuration** sur la Communauté de Communes des Aspres, en présence de M. René BIDAL, Préfet des Pyrénées-Orientales, Mme Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales et M. Christian Bourquin, Sénateur.

Le service public de la Communauté de Communes des Aspres compte 14 stations d'épuration et 32 postes de relèvement ainsi qu'un réseau de 163 km de canalisations en réseau séparatif.

Les équipements inaugurés, opérations techniques réussies, constituent, et c'est là l'enjeu majeur, une réponse appropriée aux ambitions de développement économique, touristique et harmonieux du territoire intercommunal :

- ★ D'abord, ils permettent de répondre aux besoins des entreprises et des foyers de Villemolaque, Passa, Trouillas, ceux d'aujourd'hui et de demain.
- ★ Ensuite, les procédés mis en place pour le traitement des eaux usées, sont totalement respectueux des normes en vigueur, mais surtout de l'environnement.

STEP	Coût	Dont particiation du Conseil Général	Dont particiation de l'État (Agence de l'eau)
Trouillas	2.631.000€	58 896 €	638 235 €
Villemolaque / Passa	2.660.356€	232 320 €	292 110 €



# Les équipements

# Trouillas

La station de Trouillas, vient se substituer à un équipement créé en 1980, qui après plus de 30 ans de fonctionnement s'était vu opposer un arrêté de mise en demeure de reconstruction. Elle avait atteint le seuil de saturation de ses capacités limitées à 2.000 "équivalent habitant". La réalisation de cette STEP permet de doubler cette capacité et d'envisager sereinement l'urbanisation de la ville et le développement de sa ZAE, conditionnés l'un et l'autre par cette réalisation.



# Travaux en cours:

ASF: dévoiement AEP sous Autoroute:

**Trouillas:** Avenue du Canigou: reprise AEP (en coordination

avec SIVU Voirie)

Thuir: Rue de la République – reprise AEP et EU (en coordi-

nation avec SIVU)

# Travaux récents:

Thuir: extension EU ZAE Espassoles (mai 2013)

Thuir: avenue FAUVELLE: extension AEP pour EHPAD +

sécurisation THUIR (mars – avril 2013)

Thuir : square Mitterrand : renouvellement/sécurisation

AEP (février 2013)

Villemolaque: avenue de Perpignan (juin juillet + sep-

tembre 2012)

Villemolaque : centre ancien : (septembre-novembre

2012

Brouilla: renouvellement AEP Mal Joffre: octobre 2012 Brouilla: bâche de reprise + traitement: octobre 2012 à

février 2013



La station d'épuration de Villemolaque quant à elle, constitue un regroupement de deux stations préexistantes, créées en 1983, également en limite de capacité.

La réalisation de cet équipement conditionnait la révision du PLU de Villemolaque ou encore la ZAC de Passa.

Ainsi, notre investissement collectif constitue la clé du développement de ce territoire.

# Études en cours:

Thuir: place Peri: travaux septembre 2013
Thuir: la Prade: travaux Septembre 2013

Fourques: rd2 (place de la Mairie): travaux octobre 2013

Caixas: forage: traitement à mettre en place

Passa: place de l'église

Thuir: extension de la step(cf. encart ci après)
Schéma directeur d'alimentation en eau potable

# Études à venir :

#### Assainissement des écarts :

Castelnou: mas janillou
Thuir: ferme ecole
Montauriol: Hostalets
Villemolaque: Mas Sabole

#### Réhabilitation des ouvrages AEP

Château d'eau de Mas Ripoll

Divers forages

## **LEXIQUE:**

AEP: Alimentation en Eau Potable

EU: Eaux Usées

**ZAE**: Zone d'Activités Économiques

EHPAD: Établissement d'Hébergement pour Personnes

Âgées Dépendantes
STEP: STation d'EPuration

# Eau et Assainissement



Les eaux usées issues des 4 communes de Thuir, Ste Colombe de la Commanderie, Llupia et Terrats sont collectées et transférées jusqu'à la station d'épuration intercommunale de Thuir. D'une capacité de 15 000 équivalent habitant (un équivalent habitant est une valeur de référence utilisée en France pour exprimer la pollution reçue), la station d'épuration actuelle arrive en limite de capacité, et bien qu'assurant un traitement conforme aux exigences réglementaires, doit faire l'objet dès à présent d'études de requalification afin de prendre en compte 2 phénomènes :

- ★ L'extension d'urbanisation des communes de Thuir, Terrats et Sainte Colombe.
- ★ Le renforcement des normes de rejets dans le cadre des exigences européennes de retour au « Bon Etat Ecologique des Milieux Récepteurs », en l'occurrence la rivière La Basse, puis la Têt.

L'étude en cours, confiée à EGIS Eau, bureau d'études spécialisé, va permettre à la collectivité, en accord avec les partenaires et autorités (Agence de l'Eau, Police de l'eau, Conseil Général), de définir le prochain équipement qui devra assainir les eaux usées pour les 25 ans à venir, au meilleur coût d'investissement, et de fonctionnement!

Les travaux pourraient débuter début 2014 pour environ 18 mois.



Cette étude lancée fin 2011 est destinée à établir un programme d'actions et de travaux hiérarchisés visant à assurer :

- ★ L'adéquation des captages utilisés pour la production d'eau potable en prenant en compte des Plans Locaux d'Urbanisme,
- ★ L'optimisation de la structure des réseaux, réservoirs de stockage et stations de surpression afin de sécuriser la production et la distribution de l'eau tant en qualité qu'en quantité.

## L'étude est organisée en 4 phases qui aboutiront à :

- ★ Un document de synthèse exhaustif, détaillé et formalisé des équipements existants et de leur fonctionnement,
- ★ La modélisation mathématique du réseau et des ouvrages associés.
- ★ Des propositions de gestion durable des ressources incluant la réduction des pertes en eau et la rationalisation des usages de l'eau.

La phase en cours consiste en une sectorisation du réseau par la pose de gros compteurs ; elle permettra de mettre en évidence et de différencier les volumes d'eau consommés et les fuites à l'échelle d'un quartier ou d'un tronçon de canalisation.

La fin de l'étude est prévue pour décembre 2013.



# Les Déchets

Horaire d'ouverture déchèteries de Thuir et Trouillas

Mai à septembre

DU LUNDI AU SAMEDI:
9h - 12h / 15h - 18h
DIMANCHE:
9h - 12h30

Octobre à avril

DU LUNDI AU SAMEDI: 9h - 12h / 14h30 - 17h30 DIMANCHE: 9h - 12h30

Thuir et Trouillas: Fermeture

dimanche après midi et jours fériés



Communauté de Communes a été fortement marquée, en 2012, par le programme local de prévention des déchets.

Notre collectivité est très impliquée dans les actions que cible ce programme porté par le Sydetom. C'est ainsi que sur l'exercice 2012 nous avons actionné les leviers qui nous paraissaient, dans un premier temps, les plus efficaces :

- La communication avec la distribution dans tous les foyers du territoire d'une brochure spécifique à la prévention des déchets
- L'opération « Composteurs » qui a connu un grand succès puisque 764 composteurs sont actuellement déployés sur le territoire, contribuant ainsi à valoriser en compost une partie des déchets de nos poubelles
- La mise à disposition du Stop-pub qui évite de surcharger nos bacs jaunes avec les prospectus publicitaires non souhaités



La prévention des déchets est un objectif majeur qui doit être au cœur de la politique de gestion des déchets de toutes les collectivités. Le résultat des actions menées dans ce sens conditionnera très fortement l'exercice de la compétence «Déchets», et plus particulièrement le financement du service lui-même.

Sur notre territoire, les premiers résultats sont plutôt encourageants, même s'il est difficile de les analyser sur un exercice 2012 très particulier puisqu'il s'agit de la 1ère année du programme avec un lancement tardif en juillet 2012.

Les habitants des Aspres ont répondu présent au rendez-vous de la prévention. Il conviendra de poursuivre cet indispensable effort collectif.





Dans la poubelle à verre, on met ...



Les bouteilles et pots en verre blanc



Les bouteilles et pots en verre coloré



Qu'est ce qu'un encombrant?

Exclusivement les déchets susceptibles d'être accueillis dans les déchèteries et qui ne sont pas transportables par l'usager lui-même, tels que matelas, sommier, gros électroménager, canapé qui, de par leur volume, ne rentrent pas dans le coffre d'une voiture. Les quantités « non raisonnables » ne sont pas prises en charge par le service, pas plus que les déchets issus des espaces verts ou de travaux de démolition (gravats).

## Liste non exhaustive de déchets n'entrant pas dans la collecte des encombrants :

Cafetières, micro-ondes, télés de petit volume, étendoir à linge, pots de fleurs, gravats, cartons, déchets verts, petites planches en bois, jouets pour enfant, chaises de petit gabarit.

# Planning de collecte des monstres : 2° semestre 2013

Dates	Communes	
Mardi 09 Juillet Mardi 06 Août Mardi 10 Septembre Mardi 08 Octobre Mardi 05 Novembre Mardi 03 Décembre	Thuir, Brouilla, St Jean Lasseille, Terrats, Ste Colombe	
Jeudi 11 Juillet Jeudi 08 Août Jeudi 12 Septembre Jeudi 10 Octobre Jeudi 07 Novembre Jeudi 5 décembre	Thuir centre, Llupia, Fourques, Passa, Tordères, Oms, Llauro, Calmeilles, Montauriol, hostalets, Caixas, Fontcouverte	
Mardi 23 Juillet Mardi 20 Août Mardi 24 Septembre Mardi 22 Octobre Mardi 19 Novembre Mardi 17 Décembre	Thuir, Trouillas, Villemolaque, Tresserre, Nidolères, Banyuls dels Aspres	
Jeudi 25 Juillet Jeudi 22 Août Jeudi 26 Septembre Jeudi 24 Octobre Jeudi 21 Novembre Jeudi 19 Décembre	Thuir centre, HLM Albères, Aspres, Canterrane, Espassoles, Noguères et Salaou, Castelnou, Camélas	



Flash info Spécia] déchets

Retrouvez toutes les infos pratiques relatives à la collecte et au traitement des déchets dans le Flash info spécial déchets édité par la Communauté de Communes des Aspres.

Demandez le auprès de votre mai-

Vous pouvez également retrouver ces infos sur le site internet de la Communauté de Communes des Aspres:

www.cc-aspres.fr



24

# Devenons Eco-citoyen et Adoptons l'éco-attitude

Au travers de votre respect des consignes de tri, c'est le travail des agents de collecte et des agents de déchèteries que vous respectez ainsi que les agents en bout de chaine qui trient manuellement les apports de vos bacs jaunes.

Un Parc de containers bénéficiant d'une maintenance efficace :

Pour tout bac cassé, dégradé, disparu ou volé veuillez-vous adresser au secrétariat de la Communauté de Communes des Aspres : 04.68.53.21.87 ou auprès de votre mairie

Une dotation définie et encadrée :

Chaque foyer, dont la collecte s'effectue en porte à porte, est équipé d'un bac Jaune et d'un bac vert.

Le litrage des containers est défini en fonction du nombre de personnes constituant chaque foyer. Les demandes d'échanges de bacs pour des capacités supérieures ou inférieures seront examinées au cas par cas.

Aide à l'installation d'un Chauffe-eau solaire

La communauté de communes, tout comme l'avait initié le conseil général des Po, a décidé d'accorder une aide de 200 € à l'installation d'un chauffe-eau solaire. Les demandes de subvention doivent être adressées directement à la communauté de communes. Contact : Marlène Mendez – 04.68.53.21.87.

# La collecte des déchets en chiffres:

	2010	2011	2012
Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab*	317,7	319,6	316,6
Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)*	20,46 %	20,46 %	19,83 %

<sup>\*</sup> population DGF incluant Llupia et Ponteilla

- Les performances de tri sont assez stables depuis 2009 et ont tendance à diminuer en 2012.
  - Il faut donc poursuivre et intensifier les efforts de chacun en faveur d'un tri plus optimal.
- ★ Le programme Local de Prévention des déchets met en place des leviers pour réduire la production de déchets/hab., tout en favorisant des performances de tri plus conséquentes.

Le Sydetom66 assure le traitement des flux Ordures Ménagères et Collecte Sélective.

En 2012 le coût de la tonne incinérée s'élève à 150,58 € (coût mutualisé).

La Communauté de Communes des Aspres engagée dans le Programme Local de Prévention des déchets :

#### **Objectif**

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant d'ici 2015.

# Énergie & écologie

Mise en place de permanences de l'Espace Info Energie à Thuir

Vous avez un projet de construction, de rénovation et vous êtes soucieux de la performance énergétique de votre bâtiment ? Vous vous posez des questions :

- ҝ « Installer un chauffe-eau solaire ?
- ★ Quel chauffage choisir?
- ★ Produire son électricité ?
- ★ Réduire sa facture énergétique ?... »

Des spécialistes sont disponibles gratuitement pour vous informer sur la maîtrise de l'Energie et les énergies renouvelables : solaire, bois, géothermie, éolien... Ils vous conseilleront sur les conditions de réalisation des installations, les aides financières existantes, les installateurs les plus proches...

Ces permanences de l'Espace Info Energie du Conseil Général se tiennent dans les locaux de la Communauté de Commune des Aspres, Allée Hector Capdellayre, à Thuir.

**Sur rendez-vous uniquement,** nous contacter à la Communauté de Communes des Aspres au 04 68 53 21 87 (de 8h00 à 18h00).

# Le développement économique

# Les Zones d'Activités Économiques

## **Rémy ATTARD**

Vice-président en charge du développement économique

Avec la prise en charge par délibération du 20/06/2012, des anciennes Zones d'Activités Economiques de Thuir et de Trouillas, ce sont désormais 7 ZAE dont la Communauté de Communes a la charge en termes d'aménagement, d'entretien, de promotion et de commercialisation:

dont 4 en fonctionnement : Banyuls, Fourques, Thuir, Trouillas

- ★ 1 en cours de commercialisation :
  ZAE Le Pougerault à Trouillas
- ★ et 2 en projet de création : ZAE les Espassoles à Thuir (2.5 ha à vocation tertiaire) et La Carbouneille à Thuir (26ha – zone mixte)

# Vente de parcelles et premières implantations

La Communauté de Communes des Aspres propose sur la commune de Trouillas une ZAE, idéalement située en bordure de la RD612 (entre le Mas Sabole et Thuir) : une offre complète de qualité à destination des entreprises artisanales en création ou en développement. La zone dispose d'une surface entièrement viabilisée de de 16.650m². Le prix des terrains s'élèvent à 62€/m² pour des surfaces qui s'échelonnent entre 534 et 1229 m².

Quelques parcelles sont encore disponibles.

Contact: Thierry Blot 04.68.53.21.87

# Un partenariat productif à Thuir

A Thuir, c'est un Projet Urbain Partenarial, en collaboration avec la Mairie de Thuir, qui a été finalisé. Ce projet doit permettre l'aménagement de 11 ha de surface commerciale, dont l'impact en termes de création d'emplois est estimé à 130 emplois.

# Un projet de requalification pour la zone de thuir

C'est dans le cadre d'un partenariat avec le service de développement économique du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, qu'une étude visant la requalification de l'ancienne zone de Thuir "Puig Serbi", a été engagée.

Elle a pour vocation de cibler et hiérarchiser les investissements nécessaires pour renforcer l'attractivité de la zone.



Levier de développement économique du territoire, son poids économique est en constante progression.

La démarche de la collectivité doit permettre de mieux structurer l'offre, la mettre en réseau pour tendre vers la constitution d'une destination. L'acquisition du circuit de visites des Caves Byrrh en constitue la pierre angulaire. Les objectifs fixés par la collectivité avec les investissements injectés dans la réhabilitation du circuit de visites, est d'en doubler le nombre de visiteurs, d'y adjoindre différents produits de découverte des Aspres, et de permettre d'irriguer le territoire à partir de cette vitrine. Cette stratégie repose sur la dynamique portée par l'Office Intercommunal du

Tourisme Aspres-Thuir qui en est le « bras armé ».

Une nouvelle stratégie en matière d'aménagement et de développement touristique dans les Aspres impulsée par la Communauté de communes.

Sur la base d'une analyse des tendances de consommation, du marché et de la concurrence, et d'une mise en évidence des points forts et faiblesses du territoire, les acteurs et décideurs des Aspres ont pu clairement préconiser leurs choix prioritaires dans le champ touristique, les traduire dans un plan d'actions et impulser la mise en place d'une organisation territoriale adaptée dans le respect des règles du Tourisme durable.





Deux documents synthétisent la stratéaie:

L'un est résolument tourné vers les visiteurs: il donne en deux propositions l'esprit et le contenu des consommations touristiques à proposer. Il s'agit d'un catalogue de produits des Aspres.

L'autre est tourné vers les acteurs :

il suggère des idées d'activités à développer en parallèle des investissements programmés par la Communauté de communes des Aspres. Il s'agit du Guide du créateur des Aspres.

# Camion tonneau

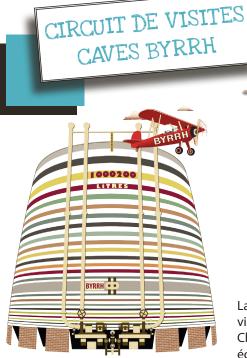
L'ouverture du circuit de visites des Caves Byrrh va être accompagnée d'une importante communication dont un des éléments phare sera ce camion tonneau créé sous l'égide de l'entreprise Violet et retrouvé chez un collectionneur à Rennes. Ce véhicule unique au monde va circuler sur les routes de notre département après customisation, invitant ainsi à la découverte du nouveau circuit et donc de notre territoire.

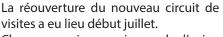
Ainsi, désormais, la stratégie territoriale d'aménagement et de développement durable du tourisme repose sur les axes suivants:

### ★ l'œnotourisme ;

le tourisme vert, sportif et de pleine nature (avec notamment la structuration de l'offre de randonnée des Aspres en cours d'élaboration) : de 15 à 20 sentiers de randonnée (100km)

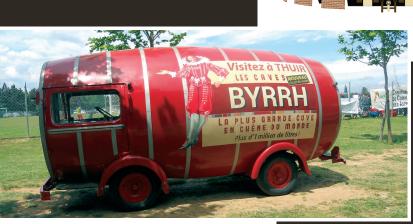
le tourisme culturel et patrimonial





Chacun a pris conscience de l'enjeu économique que représente le circuit de visite Byrrh pour notre territoire.

Nous percevons de façon évidente l'attente d'une grande partie de nos concitoyens de cette ouverture qui offrira la découverte d'un parcours innovant, plein de surprises et original qui, nous l'espérons, permettra une fréquentation beaucoup plus importante à court et moyen terme. Facteur très important pour le développement économique et touristique de notre territoire.







Marché Gourmand



Cette année 2013 s'est déroulé le 2ème Marché Fermier de printemps en partenariat avec la chambre d'agriculture, sous l'égide des Marchés des Producteurs de Pays. Cette manifestation s'est déroulée le Dimanche 5 Mai à Thuir.

Ce sont donc une cinquantaine de producteurs du terroir et d'artisans d'Art qui ont rencontré tous ceux venus passer un moment, voire une journée car si les adultes ont trouvé sur ce marché tous les produits du terroir, vins, fro-



mages, miel, gras... Les enfants ont pu faire gratuitement un tour à dos d'âne, sauter dans le château gonflable ou le trampoline, s'initier à l'escalade avec le parcours d'accro vertige et enfin jouer avec des jeux géants en bois.

Une tombola gratuite a été organisée et les gagnants se sont vu offrir un panier garni de produits du terroir.

Grande journée d'animations de notre Communauté de Communes pour un public de 3 à 97 ans.

Les opérations à vocation économique



Réhabilitation du circuit de visite des caves Byrrh et création d'un espace muséographique

Localisation des travaux: Boulevard Violet à Thuir

Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes

des Aspres

Maitre d'œuvre:

Architecte: Y.ALBA

Scénographe:

Coût estimatif de l'opération :

1 990 619 €

Durée des travaux : Décembre 2012 / Juin 2013

# Création de places de stationnement pour soutenir le commerce de proximité

Localisation des travaux:

Banyuls dels Aspres

Maitre d'ouvrage:

Communauté de Communes

Maitre d'œuvre : **BERNARDY** 

Coût estimatif de l'opération : 120 000 €

Durée des travaux :

étude réalisée en 2012

Début des travaux :

programmé pour avril 2013 (durée estimée à 3 mois)

# Aménagement d'un Bistrot de Pays à Llauro

Localisation des travaux:

Maitre d'ouvrage :

Communauté de Communes des Aspres

Maitre d'œuvre et Architectes : P.GRAELL et V.QUILEZ

Coût estimatif de l'opération : 374 574 €

Durée des travaux : Décembre 2012 Juin 2013



Des acteurs et producteurs des Aspres primés pour la qualité de leur travail !

Les lauréats du concours

# Concours Général Agricole

Dans le palmarès des vins des Pyrénées-Orientales, les producteurs des Aspres se sont distingués:

## **Côte du Roussillon les Aspres** Médaille d'or:

GIE Vignobles Jaubert et Noury Château Planères.

> **Muscat de Rivesaltes** AOC 2012 Blanc Médailles d'or :

CONCOURS ENERAL PARIS PARIS GENERAL PARIS GENERAL NORMAL PARIS **EARL Domaine La Perdrix** SCA des Vignerons de Passa

## Côtes du Roussillon AOC 2011 Rouge Médailles d'or:

SCA des Vignerons de Passa Mas d'en Badie SCEA Lauriga - Cadet de Lauriga

#### **AOC 2012 Rosé**

### Médaille de bronze :

SCA des Vignerons de Passa Mas d'en Bosch

**IGP des Côtes Catalanes** 2012 Rosé:

Médaille d'argent

SCEA Lauriga – Domaine Lauriga

# Le concours régional

## La fromagerie de Caixas mise à l'honneur avec 3 produits primés : Médaille d'or

pour le fromage «mauvaise réputation» Médaille d'argent

pour le «yoghourt chèvre nature» Médaille de Bronze

pour la «tome crochue»



Palmarès de l'Edition 2013 de la Saint-Bacchus

La Cuvée Prestige René Clar 2010 du Château Lauriga récompensée.

# De la qualité aussi dans l'hôtellerie!



La Casa9 - hôtel de charme installé à Thuir - a obtenu un classement en 4 étoiles.

Chacun de nous ne peut que se féliciter d'avoir sur notre territoire des producteurs et hébergeurs d'une telle qualité.

Bravo à tous les lauréats

# Le programme d'investissement de la communauté

En 2012, le nombre de marchés publics a considérablement augmenté suite au transfert de compétences et à une mise en œuvre de la compétence aménagement du territoire dans les communes. En effet, la politique menée par les élus en faveur de l'aménagement rationnel du territoire à travers l'accompagnement de projets structurants, a permis de mettre à disposition une enveloppe d'un million d'euros supplémentaires pour accompagner les investissements d'envergure sur l'ensemble du territoire et soutenir l'économie locale.

# **Indicateurs:**

Nombre de dossiers de consultation rédigés : 25

Nombre d'entreprises ayant présenté une offre : 292

> Nombre d'entreprises recrutées: 68

> > Montant total

des consultations : 5.663.110 €HT

La communauté apporte son soutien au commerce de proximité, également par l'octroi de fonds de concours :



Le samedi 26 janvier 2013, Monsieur Pierre Taurinya, Maire de Brouilla, a reçu plus de 300 personnes pour la célébration des vœux à la population. L'occasion aussi d'inaugurer l'espace Ludovic Massé.

C'est en présence des élus du village et de René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres et Vice-Président du Conseil Général des PO, que Monsieur Taurinya a coupé les rubans tricolore et sang et or devant les bâtiments qui abritent désormais la nouvelle épicerie, la pizzeria/rôtisserie, et le salon de coiffure.

Après une visite des lieux, l'assemblée s'est ensuite rendue à la halle des sports pour écouter le discours de Monsieur le Maire relatant la période de crise financière et sociale, le mal être général qui en découle et la nécessité de le combattre pour y remédier. "La solidarité nous aidera dans ces temps difficiles, solidarité entre population, solidarité avec les commerces que nous souhaitons tous conserver dans nos petits villages, pour nous, pour nos ainés.



Des efforts, la commune en a réalisé et continuera d'en réaliser pour ses commerces, pour sa population : la sécurité des piétons avec l'installation de la passerelle et les trottoirs route de St Jean Lasseille, la culture avec la nouvelle bibliothèque – médiathèque, les espaces de détentes près du Tech et au Viaduc, les jeux dans la cour de l'école, les entrées de ville, la sécurité. La sécurité toujours avec la démolition du château d'eau qui doit intervenir dans les prochaines semaines. Tous ces travaux auxquels participent la Communauté de Communes, toujours proche des villages."

Monsieur Taurinya, après avoir souhaité ses meilleurs vœux pour 2013 à ses administrés, a donné la parole à M Olive qui a mis l'accent sur les efforts réalisés par la commune pour maintenir ses



commerces de proximité, qui ne pourront subsister qu'à l'unique condition que la population les soutienne en fréquentant le commerce régulièrement, un peu tous les jours, et toujours avec l'assurance du soutien de la Communauté dans le cadre de l'aménagement du territoire.





Soutien à l'économie locale par l'attribution de subventions

Les associations suivantes ont été considérées par le conseil communautaire, support de développement économique et à ce titre, ont bénéficié d'un soutien communautaire :

#### Association ASDAMA

Association pour le Développement des Arts et de la Musique en Aspres pour l'organisation de 9 manifestations sur le territoire intercommunal au mois de Mai 2012. Chacun des évènements étant structuré autour d'un concert de musique vivante, d'une dégustation de vins et de produits de terroir, d'un évènement artistique.

### Société AZIMUTH Productions

### Pour le Festival Jazz à Passa.

Ce festival se caractérise par la direction artistique assurée par Julien Lourau qui est un artiste reconnu.





Association Foyer Rural Tresserre

# Pour la Festa de les Bruixes :

Spectacles de rue sur deux jours alliant découverte, costumes, musique sur le thème des sorcières et autres personnages fantastiques.

Association des Amis d'Alain Marinaro

## Pour le Festival d'Eté AMusikenVignes

Il s'agit d'un Festival de musique classique alliant musique et vins :

4 concerts de musique classique réalisés chez les vignerons du territoire intercommunal, par de jeunes interprètes de haut niveau, dégustation et vente des produits viticoles, pour le soutien de la politique économique et patrimoniale de sauvegarde de la vigne, en offrant un œnotourisme de qualité.

# L'agriculture

Étude sur les potences agricoles

Partant d'un état des lieux pressenti sur le territoire en matière de non-conformité des potences agricoles, une mission d'évaluation a été confiée à la chambre d'agriculture afin de confirmer cette perception et de présenter un programme d'actions prospectif en la matière.

En effet, aujourd'hui, les stations sont non-conformes en raison de la pollution des milieux qu'elles génèrent et certaines communes se sont vues infliger des procès-Verbaux par l'agence de l'eau.

Le contexte réglementaire distingue les dispositifs suivants :

L'aire de remplissage des pulvérisateurs : Ces potences doivent empêcher toute pollution par des produits phytosanitaires avec un clapet anti-retour. Réservé à un usage exclusivement agricole, et dédié uniquement au remplissage des pulvérisateurs, chaque commune propose un dispositif qui lui est propre (libre utilisation, distribution de clés...)

Après débat, il a été proposé de procéder à un recensement des potences, d'identifier celles qui ne sont pas aux normes (la majorité) et d'envisager de faire des économies d'échelles probables en faisant des commandes groupées.

L'aire de nettoyage des pulvérisateurs : le lavage des pulvérisateurs génère une pollution phytosanitaire contre laquelle il convient de lutter. Les aménagements d'aires de nettoyage sont relativement couteux.

Le nettoyage à la parcelle étant autorisé, il a été décidé de s'en tenir à une démarche de sensibilisation.

L'étude remise par la chambre d'agriculture a fait apparaître les éléments de préconisation suivants :

- **★** Suppression de 9 potences
- ★ 14 mises aux normes
- ★ 4 déplacements d'équipement
- ★ 1 création nouvelle



Dans la perspective de la lutte contre la déprise agricole par la diversification des productions locales, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une aide à la plantation d'oliviers, à hauteur de 500 € par hectare planté par les professionnels affiliés.

Cette aide est mise en place dans le cadre d'un partenariat avec le Syndicat AOC d'Huile d'Olives du Roussillon qui assure l'instruction du dossier et l'animation territoriale auprès des porteurs de projet.

En 2012, 3 hectares d'oliviers ont été plantés sur les Aspres générant l'attribution de 1500€.



L'objectif

étude relative à la problématique de l'irrigation dans les Aspres est de permettre de définir les besoins en eau pour l'agriculture et les ressources potentiellement

de

et les ressources potentiellement mobilisables. Cette étude a fait l'objet d'un partenariat avec la chambre d'agriculture pour son volet animation et d'une consultation externe pour ce qui est de l'expertise relative au volet hydraulique.

Elle répond à divers enjeux croisés: celui de la lutte contre la déprise agricole, du développement économique et de préservation des paysages.

Il est important que les porteurs de projet se fassent connaître auprès de la communauté de communes des Aspres ou de son partenaire, la chambre d'agriculture, afin que nous prenions connaissance des remarques et propositions.

Un questionnaire est à la disposition des agriculteurs des Aspres sur le site Internet de la communauté:

#### www.cc-aspres.fr

Il peut également vous être adressé sur simple demande auprès de :

Julien THIERY
Service viticulture
Chambre d'Agriculture du Roussillon
19 avenue de Grande Bretagne
66000 PERPIGNAN
Tel: 04.68.34.65.44

# Cadre de vie



Dans le cadre de son programme en faveur d'un aménagement rationnel du territoire assorti de sa politique d'équipements structurants, la communauté de communes des Aspres a assuré la Maîtrise d'Ouvrage et le financement d'un certain nombre d'opérations répondant à un enjeu de développement économique ou de **préservation du cadre de vie** :

En cours



- Réalisés
- ★ Aménagement de la place de la Cellera à Thuir
- ★ Théâtre intercommunal des Aspres

- ★ Réhabilitation de la Salle Jeantet Violet
- ★ Création d'une salle polyvalente à Villemolaque
- ★ Aménagement de la traversée d'agglomération à Fourques
- ★ Aménagement de la place de l'église à Passa
- ★ Création d'une halle multisports à Thuir



Concert d'ouverture du Théâtre des Aspres



Par ailleurs, toujours dans le cadre de son programme d'aide aux investissements, le conseil communautaire a attribué les financements suivants au titre de l'année 2012 :

Commune	Opération	Date délib.	Montant
Tordères	Restauration de l'Église San Nazari	20/06/2012	33 150.50 €
Castelnou	Acquisition terrains pour parking (1)	20/06/2012	5 000.00 €
Saint Jean Lasseille	Construction de deux salles de classe	20/06/2012	149 000.00 €
Sainte Colombe	Construction auvent ateliers	20/06/2012	51 278.90 €
Tresserre	Complexe multisports	20/06/2012	115 000.00€
Castelnou	Acquisition et aménage- ment de parking (2)	29/11/2012	2 500.00 €
Brouilla	Acquisition d'immeuble et aménagement	29/11/2012	88 190.98 €
Total 2012			444 120.38 €



# Cohésion Sociale



La Communauté de Communes des Aspres attribue une aide à la rénovation des façades dans les centres anciens des communes membres de la communauté depuis l'année 2008. Cette opération permet d'améliorer l'esthétique des cœurs de villages. Ces subventions sont soumises à certaines conditions :

- ★ la réfection de la façade doit être globale
- ★ la subvention est calculée sur les parties de façades visibles du domaine public
- ★ les prestations doivent être réalisées par des professionnels
- ★ les travaux ne doivent pas être entrepris avant que la Communauté de Communes ait donné son accord

Le montant de la subvention dépend du type de façade :

- ★ 35% du montant total des travaux pour une façade en pierres apparentes (plafond : 3049€)
- ★ 25% du montant des travaux pour une façade avec enduits à la chaux (plafond : 1525€)
- ★ 20% du montant des travaux pour une façade avec enduit monocouche ou peinture (plafond : 762€)

Au total, ce sont 25 opérations qui ont été accompagnées en 2012 pour un coût total de travaux de 184 708,78 € et une participation de la collectivité qui s'élève à 49 036,10 €, soit environ 26% du montant des travaux.



## Pour qui?

La priorité est donnée aux personnes âgées ou toute personne affectée par une inaptitude physique ponctuelle.

Il est rappelé que la quasi-totalité des régimes alimentaires particuliers, préconisés pour des raisons médicales, est assurée grâce aux diététiciens respectant un équilibre alimentaire adapté.

## Où et Quand?

Tous les jours de la semaine, une moyenne de 80 repas est servie chez nos adhérents.

Les inscriptions se font dans chaque mairie. Les délais de prise en charge sont de 2 jours en moyenne, sauf particularité du régime. Le tarif du plateau repas journalier est inchangé cette année. Il est de 7,00€ pour un repas normal, et de 7,50€ pour un repas diététique. Ce plateau comprend un repas complet pour le déjeuner, un complément pour le dîner, et le pain.



## De quoi s'agit-il?

La Téléalarme est un dispositif de transmission d'alarme à distance. Chaque adhérent est doté d'un boitier spécifique et d'un médaillon à activer en cas d'urgence, permettant d'alerter les secours et la famille dans les plus brefs délais.

### Qui peut bénéficier de la téléalarme ?

Toute personne à mobilité réduite ou en situation de dépendance physique (personne handicapée, âgée ou totalement isolée, par exemple)

## Le Tarif

Le service est facturé 84€/an à l'adhérent, soit **la moitié du coût réel**.

En 2012, 173 personnes ont bénéficié du service. Pour 2013, 186 personnes sont inscrites à ce jour.

Où se renseigner? Où retirer un dossier d'inscription? Dans les mairies des communes

# Cohésion sociale

# Le soutien aux associations locales

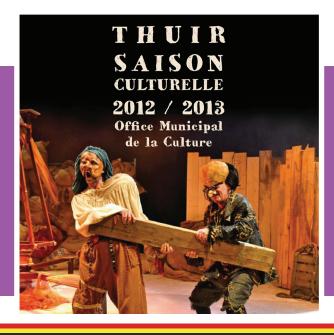
Vecteur de cohésion

La Communauté de Communes aide dans chaque commune une association en charge de l'animation. Priorité est donnée aux Foyers Ruraux, Laïques et Offices.

Liste des associations ayant bénéficié en 2012

de la contribution communautaire :

Communes	Associations bénéficiaires
Thuir	O.M.C.A
Trouillas	Fa.Si.La.Lire
Banyuls Dels Aspres	Foyer Rural
Villemolaque	Foyer Rural
Fourques	Fourc'Anim
Brouilla	Comité d'animation de Brouilla
Tresserre	Foyer Rural
Passa	Comité d'animations
Saint Jean Lasseille	Foyer Rural
Terrats	Association "Terrats Animations"
Camélas	Association pour la Sauvegarde du Patrimoine
Castelnou	Foyer Rural Laïque
Llauro	Foyer Rural
Oms	Loisirs d'Oms ASD
Montauriol	Comité d'Animation de Montauriol
Tordères	Association Tordères en Fête
Sainte colombe	Association La Dû
Caixas	Comité d'Animation "L'Alzine des Caixanencs"
Calmeilles	Comité d'Animation



Le complexe socio-éducatif de Tresserre inauguré

Situés aux portes du village, le nouveau boulodrome et le City-Stade ont été inaugurés le samedi1er décembre 2012, par Jean Amouroux, le Maire de Tresserre, en présence de François Calvet (sénateur), René Olive (vice-président du conseil général et président de la communauté des communes des Aspres), Pierre Regnault de la Motte (souspréfet de l'arrondissement de Perpignan), et Jean-Luc Pujol (conseiller régional, maire de Fourques).

Ce nouveau lieu de vie, qui s'adresse à tous (des plus jeunes aux anciens, en passant par les ados et les parents) a été réalisé par la commune avec la mobilisation de partenariats financiers, dont celui de la communauté de communes des Aspres qui a participé à hauteur de 115.000 € soit près de 30%.

Les lieux porteront le nom de «l'Espace Planas», en mémoire de Jean et Jean-Pierre, père et fils, deux figures locales du village, très impliqués dans la vie de Tresserre et de son club de pétanque.

Cet espace a déjà trouvé son public.



# Le relais des Aspres

# Première édition! 42 km à travers les Aspres

Inscrit au calendrier officiel des courses hors stades, le premier relais des Aspres a été organisé sur 4 communes de la communauté (Fourques, Castelnou, Trouillas et Thuir) et une commune associée (Llupia).

Cet évènement sportif a été marqué par une affluence des participants venus courir en équipe de 4 relayeurs et une organisation de qualité qui a favorisé la sélection de parcours magnifiques et une convivialité de tous les instants.

Pour cette première, la communauté de communes était représentée par deux équipes mixtes constituées d'agents de la collectivité : Thierry – Olivier – Jeanne – Marlène / Joséphine – Régis – Sébastien – Georges.

Cette journée fut une vraie réussite. Bravo aux organisateurs et aux participants!







# **RÉOUVERTURE**



## Caves BYRRH

Boulevard Violet BP 25 - 66300 THUIR contact@aspres-thuir.com Tél: 04.68.53.45.86

## **Ouvert 7/7\***

sauf le 1er janvier le premier mai et le jour de Noël

## Tarifs

individuels: 3€/pers. Groupes: 2€/pers. (à partir de 10 pers) Visites théâtralisées : 10€/pers. (mardis et jeudis à 18h)

Gratuit pour les moins de 18 ans













Départ des visites de 9h à 11h45 et de 14h30 à 17h45

Avril - Mai - Juin Septembre - Octobre

# Juillet - Août

Départ des visites de 10h à 11h45 et de 14h30 à 18h45

## Novembre à fin Mars

Fermé le dimanche Visites à 10h45 et 15h30 Groupes sur réservation





# Inauguration du nouveau circuit de visite des caves BYRRH

Devant le camion tonneau l'ensemble des partenaires coupent le ruban et officialisent l'ouverture du nouveau circuit de visites des Caves BYRRH.



Autour de René OLIVE, Président de la Communauté de communes des Aspres, René BIDAL - Préfet des Pyrénées Orientales, de la Région Languedoc-Roussillon, Agnès JULLIAN - Vice-Présidente de la Région, Nicole GONZALEZ - Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal Aspres-Thuir, Hermeline MALHERBE - Présidente du Conseil général des Pyrénées Orientales et Pierre ALYAGAS - Député des Pyrénées Orientales





Ci-contre: Christian BOURQUIN et Agnès JULLIAN aux côtés de Bernard PECH - Directeur des opérations Pernod, Patrick GUIDICI -Directeur de l'établissement de Pernod/Thuir.



Circuit de visites des Caves BYRRH: 'allée des Peupliers.



Bernard Pech, Christian Bourquin, René Olive, René Bidal, Joséphine Blad - Directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal, Patrick Guidici, Hermeline Malherbe.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ A CONSOMMER AVEC MODÉRATION